



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aides de l'État

Question écrite n° 21223

### Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le Premier ministre sur les conséquences qu'auront les récentes réductions drastiques des financements des actions que conduisent sur le terrain les associations oeuvrant dans le secteur de la jeunesse, des sports, des loisirs, de la culture et de la solidarité. En effet, les valeurs de la République telles que la laïcité et la solidarité sont concrètement mises en oeuvre dans le cadre de ces associations. Chacun reconnaît leur importance, et leur rôle éducatif est essentiel, en particulier pour les publics les plus défavorisés, elles contribuent à développer la citoyenneté concrète et favorisent son appropriation par les jeunes, elles permettent de poursuivre et d'approfondir la pleine participation de chacun dans la société, en évitant l'exclusion et le rejet de l'autre, elles favorisent le respect de chacun, conditions premières du « vivre ensemble ». En conséquence il lui demande si, après avoir pris connaissance de ces différents éléments, il a l'intention de revenir sur ces réductions budgétaires. - Question transmise à M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris l'engagement de ne pas dépenser, en 2003, plus que les crédits votés en loi de finances initiale pour 2003, soit 273,8 milliard d'euros. Celui-ci fonde les prévisions de déficit public 2003 transmises à la Commission européenne. A cette fin, le Premier ministre a constitué, dès le début de l'année 2003, une réserve de précaution. Dans un second temps, le nécessaire respect de l'autorisation parlementaire l'a conduit à mettre en réserve, pour maîtriser leur consommation, les crédits issus des lois de finances antérieures (les « reports » de crédits). Un traitement homogène a été appliqué aux différents ministères. La répartition, au sein de chaque ministère, des mises en réserve, a fait l'objet d'un examen attentif tenant compte des priorités du Gouvernement. Ces mises en réserve ont pu affecter, partiellement, les crédits de subventions aux associations oeuvrant dans le secteur de la jeunesse, des sports, des loisirs, de la culture et de la solidarité. C'est à compter du mois de septembre que sera examiné le devenir des mises en réserve résiduelles, notamment dans le cadre de la loi de finances rectificative. Leurs ajustements seront alors décidés en cohérence avec le niveau du solde budgétaire de l'État, qui sera plus précisément connu à l'automne. Dans ce cadre, les mises en réserve qui ont affecté des subventions aux associations pourraient être ajustées ou abandonnées, dès lors que les ministères qui les gèrent estimeront que ces crédits doivent prioritairement être rendus disponibles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Néri](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21223

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 2003, page 5044

**Réponse publiée le :** 22 septembre 2003, page 7266